

Choisissez votre mode de paiement



Mensualisation et prélèvement automatique en une ou plusieurs fois
Souscription possible directement depuis votre Espace Client sécurisé sur www.rese.fr



Carte bancaire
Dans tous les points d'accueil RESE ou directement depuis votre Espace Client sécurisé sur www.rese.fr



Chèque ou TIP à réception de facture



Espèces en présentant votre facture dans un bureau de poste (Eficash)

Vous rencontrez des difficultés financières ?



Conseillère Clients

« Contactez votre agence RESE de proximité pour nous prévenir et éviter le contentieux. Nous envisagerons avec vous un échelonnement du paiement de votre facture. Selon votre situation, nous vous orienterons vers les délégations territoriales du Département de la Charente-Maritime. »

Pour toutes vos démarches

vosre espace en ligne



www.rese.fr

Facile d'utilisation, disponible 24h/24 et 7 jours sur 7, l'agence en ligne vous permet de gérer votre abonnement depuis votre compte Client sécurisé.



www.rese.fr



Régie d'exploitation d'eau17
www.rese.fr

Tarifs 2025

Distribution d'eau potable • Collecte et traitement des eaux usées



La RESE est une régie

Ce mode de gestion garantit que **chaque euro facturé est réinjecté sur le territoire de la Charente-Maritime pour financer les services d'eau potable et d'assainissement collectif.**

L'objectif n'est pas de faire des bénéfices mais bien d'équilibrer le budget.

En créant la RESE en 1954, les élus de la Charente-Maritime ont fait le choix de la **solidarité** et ont décidé d'apporter une **même qualité de service à des conditions tarifaires identiques pour tous les abonnés.**

630 € TTC pour une consommation annuelle domestique de **100 m³** (services d'eau et d'assainissement)

Préservation de la ressource en eau

Eau potable

Production

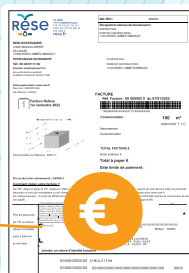
Distribution

Service aux usagers

Assainissement

Collecte et traitement des eaux usées

Gestion des ouvrages et des réseaux



Voire facture d'eau finance :

- **L'agence de l'eau** pour accompagner les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elle contribue à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

- **Le syndicat Eau 17** pour la création, la modernisation et le renouvellement des ouvrages et des réseaux.

- **La RESE** pour la production, l'exploitation de ces infrastructures et le service aux usagers.

Voire compteur est relevé une à deux fois par an



Vous avez opté pour la mensualisation : vous recevez 1 facture de relève (12 mois d'abonnement + consommation relevée)

Sinon vous recevez 2 factures par an : 1 facture intermédiaire (6 mois d'abonnement + consommation relevée ou estimée) + 1 facture de relève (6 mois d'abonnement + consommation relevée)

Tarifs pour un branchement domestique (Ø15)

Distribution d'eau potable (TVA 5,5 %)

Abonnement 49 € TTC/an

Eau 17 : 25,67 € HT/an

RESE : 20,91 € HT/an

Consommation 214 € TTC pour 100 m³

Eau 17 : 0,67 € HT/m³

RESE : 0,871 € HT/m³

Agence de l'eau Adour-Garonne : 0,49 € HT/m³

ou, selon votre commune,

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 0,50 € HT/m³

Redevance compteur 10 € TTC/an

RESE : 9,27 € HT/an

Collecte et traitement eaux usées (TVA 10 %)

Abonnement 95 € TTC/an

Eau 17 : 40 € HT/an

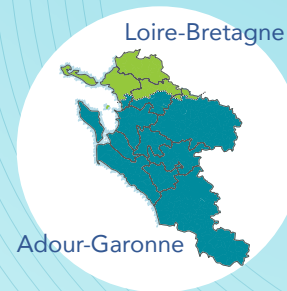
RESE : 46,80 € HT/an

Collecte et traitement 261 € TTC pour 100 m³

Eau 17 : 1,088 € HT/m³

RESE : 1,183 € HT/m³

Agence de l'eau Adour-Garonne : 0,105 € HT/m³



Loire-Bretagne

L'arrêté du 2/10/2024 relatif aux factures de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées fixe les redevances suivantes pour les organismes publics (agences de l'eau) :

- Prélèvement sur la ressource en eau
- Consommation d'eau potable
- Performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif

Nouveau contrat d'abonnement

Frais administratifs 57 € TTC